

# retraite active



## MOBILISATION ET ACTION

le 2 décembre 2021

### BIEN VIVRE SA RETRAITE, UNE EXIGENCE !

Augmentation immédiate des pensions, retraites de base et complémentaires, protection sociale, services publics

## APRÈS LA DERNIÈRE INTERVENTION TÉLÉVISÉE DU CANDIDAT PRÉSIDENT MACRON

Nous ne pouvons qu'être scandalisé par ses propos stigmatisant les chômeurs alors que l'immense majorité d'entre-deux sont en recherche active d'emploi ! D'autre part parce que contrairement à l'autocongratulation du Président en matière de lutte contre le chômage, le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégories A, B et C n'a pas baissé depuis son arrivée à l'Élysée et s'établit à 5,578 millions au troisième trimestre 2021 contre 5,552 millions au troisième trimestre 2017.

Nous ne cesserons de déclarer que ce n'est pas les privés d'emplois, mais la course aux profits du capital qui dévalorise chaque jour un peu plus le travail par la précarisation, les bas salaires, le durcissement des conditions de travail et qui ne cesse de réclamer la baisse des dépenses pour les services publics, la formation essentielle pour répondre aux évolutions de l'emploi.

Par contre, pas un mot sur la revalorisation de nos pensions alors que les prix ont augmenté de 2,6 % sur un an, ce qui affecte des secteurs indispensables comme l'énergie, l'alimentation, les transports ? En même temps les retraites ARRCO-AGIRC ne progressent que de 1%.

170 milliards pour les riches, 57 milliards pour les actionnaires et rien pour les retraités sinon une aumône !!!

L'ensemble des organisations appelant le 2 décembre sont unanimes à dire que depuis 2014, nous avons perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat, soit un mois de pension par an !

## Jeudi 2 décembre 2021, montrons notre force! Manifestation nationale des retraitées et retraités Toutes et tous à Paris à 13 h 30



### SOMMAIRE

- 2 tous à Paris le 2 décembre
- 3 Bulletin de retraite
- 3 Appréciations les reculs imposés
- 4 +1,1% pensions, véritable provocation
- 5 Communiqué perte d'autonomie
- 6 Communiqué CGT:PLFSS
- 7 PLFSS, courrier aux parlementaires parisiens

# LE 2 DÉCEMBRE tous à Paris

« Nos vies valent mieux que leurs profits »

**Nous le revendiquons depuis des mois,  
à Paris nous venons le gagner !  
Bien vivre sa retraite : une exigence sociale !**

**LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**, nous étions des dizaines de milliers de retraités mobilisés pour l'augmentation immédiate de nos pensions de retraite, le financement de la Sécurité sociale, le développement et le maintien de notre protection sociale et des services publics en proximité.

**LE 5 OCTOBRE**, nous étions aux côtés des salariés, des jeunes et des privés d'emploi, pour le développement industriel, la défense de l'emploi et l'augmentation des salaires, socle commun revendicatif interprofessionnel et intergénérationnel.

Nous sommes lucides et déterminés à agir face à un gouvernement et à un patronat qui restent résolument sourds à nos exigences.

**Ça suffit ! Les retraités revendiquent une autre répartition des richesses.**

***170 milliards pour les riches, 57 milliards pour les actionnaires et rien pour les retraités sinon une aumône !!!***

### Les retraités exigent :

- **Une augmentation** des pensions de bases et complémentaires. 100 euros immédiatement, 300 euros pour 2022.
- **Une Sécurité sociale** intégrale, solidaire, universelle et démocratique avec un financement à 100 % par les cotisations sociales.
- **Des services publics** de proximité sous contrôle et maîtrise publique.

### Les moyens existent pour satisfaire les revendications !

- Les dividendes, la fraude fiscale, l'ISF, les exonérations de cotisations sociales...
- Le patronat doit rembourser les 52 milliards d'exonération de cotisations sociales de 2021 qui sont une partie de notre salaire socialisé.
- Gouvernement et Patronat doivent entendre les revendications des retraités !

---

**Un événement national visible, coloré, animé :**

## **Le 2 décembre à Paris, manifestation nationale**

**13 HEURES 30, DE DENFERT À INVALIDES**

---



## UN DÉBUT DE VICTOIRE À NE PAS SOUSESTIMER

**Élisabeth Borne a confirmé qu'Emmanuel Macron n'envisageait plus la retraite par points.**

« Le système d'une retraite par points « a pu créer de l'inquiétude » et il est « peut-être préférable » de faire la réforme différemment, a admis dimanche Élisabeth Borne, confirmant ainsi indirectement qu'Emmanuel Macron ne l'envisageait plus pour un deuxième quinquennat. « Le système à points n'a pas forcément été très simple, effectivement il a pu créer de l'inquiétude », a déclaré la ministre du Travail sur le plateau de BFMTV. Dans son allocution mardi, Emmanuel Macron a estimé que « les conditions ne sont pas réunies » pour relancer le chantier de la réforme des retraites, qu'il a repoussée à 2022, au début d'un éventuel deuxième quinquennat.

Mais il n'a plus évoqué l'instauration d'un système à points, thème clé de son projet de réforme de 2017. Il s'agit désormais selon lui de « repousser l'âge légal », « supprimer les régimes spéciaux en harmonisant les règles entre public et privé », « d'encourager le travail au-delà de l'âge légal » et de « faire en sorte qu'au terme d'une carrière complète, aucune pension ne puisse être inférieure à 1.000 euros ». Pour parvenir à la prise en compte de l'ensemble d'une durée d'activité, « il y a d'autres façons de le faire (que le système par points) et peut-être que c'est préférable », a jugé Mme Borne. »

## BULLETIN DE RETRAITE

Un collectif de l'UCR travaille à une campagne nationale revendicative, validée par la confédération, pour obtenir un bulletin de retraite pour tous les retraités.

Il est envisagé de réunir les unions syndicales de retraités en Région sous l'égide des comités régionaux, des unions départementales et des administrateurs des Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail). De compétence régionale, la Carsat est l'interlocuteur des salariés du régime général de la Sécurité sociale pour leur retraite et leur pension de réversion).

Les administrateurs de caisses de retraites et des caisses complémentaires ainsi que les parlementaires seront sollicités.

Cette revendication exprimée par de très nombreux retraités part du constat : comment comprendre et interpréter les variations des versements mensuels des différentes pensions versées sur le compte bancaire ? Actuellement, la seule possibilité est internet, mais 30 % des retraités sont exclus de cette pratique et, vu la complexité de la recherche, c'est toujours la galère même pour ceux aguerris à l'accès à l'informatique.

Pour la Cgt, ne pas avoir accès à ses droits (pour les vérifier et éventuellement les contester) est une atteinte à la démocratie et à la citoyenneté !

Pour la Cgt, l'accès à l'information de sa pension de retraite doit être sur support papier. Un tract de la Cgt Retraités est en cours d'élaboration et il sera proposé de signer une carte pétition à l'adresse du Premier ministre.

## UN AUTRE RECUL SUITE À LA MOBILISATION

Dans le cadre du débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 (PLFSS 2022), le gouvernement met une rallonge de 1,7 milliard d'euros pour l'assurance maladie en 2021, notamment pour l'hôpital et 200 millions d'euros sont prévus pour les EHPAD.

Cela devrait garantir la prise en charge de l'intégralité des coûts induits par la Covid.

Les dépenses pour l'assurance maladie seront également augmentées de 0,5 milliard d'euros en 2022 par rapport au projet initial.

Ces mesures, certes nettement insuffisantes, sont à mettre au crédit de la mobilisation engagée dans le pays pour améliorer notre système de santé, fortement mis à mal ces dernières années.

Nous devons continuer à interpeller les élus (Députés et Sénateurs) dans tous nos territoires pour obtenir des moyens plus importants afin de redresser l'hôpital public.

En effet, pour cause de manque de personnels soignants, des hôpitaux doivent fermer des lits, sachant que le Conseil scientifique a estimé fin octobre à environ 20 % la proportion de lits fermés dans les hôpitaux, notamment à cause du manque de personnels.

Nous avons besoin de 100 000 emplois supplémentaires dans les hôpitaux, 200 000 dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur d'aide à domicile.

La mobilisation a également amené le ministre de la Santé à commander un rapport pour étendre le champ d'action de la Sécurité sociale dans le remboursement des soins, au détriment des complémentaires santé.\*

L'objectif serait d'arriver à terme à une prise en charge d'un panier de soins élargi sur le même modèle de ce que fait déjà l'Assurance Maladie pour les affections de longue durée. Cependant, il comporte de gros risques car il acte l'étatisation de la Sécurité et son financement par l'impôt.

Ces réflexions, qui ne sont pas des décisions prises pour le moment, montrent que les propositions de la CGT pour une Sécurité sociale intégrale gagnent du terrain, à condition d'élargir le périmètre de couverture au-delà des dépenses de santé avec le droit à l'autonomie notamment.

Toutes ces évolutions démontrent qu'il est possible de faire « bouger les lignes » dans le sens de nos revendications, y compris lors du vote du PLFSS début décembre.

Nous devons aller les chercher dans le cadre de la mobilisation engagée depuis plusieurs semaines pour une grande manifestation nationale unitaire à Paris le 2 décembre.

**OUI C'EST POSSIBLE  
ALORS SOYONS TRÈS NOMBREUX À PARIS LE  
2 DÉCEMBRE.**



**INTERNATIONAL**  
Cop26,  
opération enfumage  
p. 22

**SOCIÉTÉ**  
Santé, les enseignements  
de la crise  
p. 24

**MAGAZINE**  
Rencontre avec...  
Madeleine Riffaud  
p. 34



## INSEE

L'Île de France reste la région où les écarts de niveaux de vie sont les plus importants, notamment à Paris.

Certains arrondissements parisiens (16<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>) ou Neuilly-sur-Seine contribuent fortement aux inégalités constatées au niveau de leur département ou arrondissements du fait des niveaux particulièrement élevés de leurs plus hauts revenus, alors que des ménages à bas revenus sont également présents.



## Retraite de base : vers une revalorisation de 1,1 % en 2022

La revalorisation annuelle des pensions de retraite, qui intervient chaque année au 1<sup>er</sup> janvier a été annoncée est une véritable provocation. L'augmentation des prix à la consommation devrait s'élever à 2,6 % sur un an.

### Retraite de base et inflation

À la rentrée, le gouvernement avait assuré que la retraite de base serait maintenue au niveau de l'inflation pour 2022. À ce moment-là, il n'était donc pas question de sous-indexer les pensions.

Un rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale, publié le 24 septembre, mentionnait déjà une revalorisation de 1,1 %. Or cette hausse prévisionnelle demeure inférieure à l'inflation

Le chiffre prévu par la commission des comptes n'est donc pas une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des retraités.

Et baisse aussi au niveau des retraites complémentaires La revalorisation de la retraite de base concerne les salariés du privé (Cnav, Carsat et MSA), les fonctionnaires (État et CNRACL), ainsi que les indépendants. Du côté de la retraite complémentaire, les augmentations varient en fonction des décisions prises par les régimes.

En ce qui concerne la retraite complémentaire des salariés du privé Agirc-Arrco, les partenaires sociaux ont validé une augmentation de 1 % le 1<sup>er</sup> novembre.

Années après années avec les différents gouvernements, comme avec le patronat ils espèrent que les retraités ne diront rien.

Le 2 décembre en venant en masse manifester à Paris nous montrerons notre détermination



## Communiqué **PERTE D'AUTONOMIE-GRAND ÂGE** **Des annonces gouvernementales en trompe-l'œil!**

Alors que le gouvernement s'était engagé en juin 2018 devant le congrès de la Mutualité française à faire voter une loi soi-disant historique pour répondre aux défis du grand âge, nous venons de découvrir ses nouvelles propositions inscrites dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2022).

400 millions d'euros annoncés à grands coups de média alors que les besoins estimés annuellement sont de 10 à 15 milliards d'euros.

Nous sommes loin du grand soir annoncé en préalable par la ministre déléguée à la perte d'autonomie. Alors que 1 325 632 personnes de plus de 60 ans sont aujourd'hui bénéficiaires de l'allocation de perte d'autonomie (APA) et que cela devrait doubler d'ici 20 ans, du fait du vieillissement de la population, le Gouvernement revient sur son engagement initial et annonce des morceaux de « sparadrap sur une jambe de bois ».

C'est inadmissible et dédaigneux vis-à-vis des personnes âgées que le gouvernement considère comme une charge pour la société plutôt qu'une chance vis-à-vis des jeunes générations.

10 000 emplois supplémentaires ont été annoncés pour que tous les EHPAD puissent recruter des infirmières ou aides-soignantes d'ici 3 ans alors qu'il faudrait 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile.

Comme nous disposons de 7 500 EHPAD, cela veut dire qu'il y aura un peu plus d'une embauche par EHPAD. C'est scandaleux quand on sait que les retraités ont payé un lourd tribut lors de la pandémie à cause du manque de moyens dans les EHPAD.

Il est annoncé un tarif national de référence à 22 euros de l'heure pour l'APA (allocation perte d'autonomie) et la PCH (Prestation Compensation Handicapé) comme niveau de financement public minimum pour tous les services d'aide à domicile.

Les personnels concernés ne « pleurent pas la misère » et se sont largement mobilisés jeudi 23 septembre dans toute la France pour exiger des salaires décents ainsi que leur dû en tant qu'oubliés du Ségur de la santé. Ils exigent un grand service public de l'autonomie, à domicile et en établissement, avec des personnels formés, qualifiés et mieux rémunérés avec un minimum de 25 euros de l'heure.

Le PLFSS 2022 ne propose que d'unifier au sein d'une même structure les activités d'accompagnement et de soins jusqu'à maintenant réalisés par plusieurs structures différentes (SAAD, SSIAD, SP AAD).

Nous sommes aux antipodes du grand service public exigé avec une coordination de l'ensemble des métiers.

Il est également prévu 54 millions d'euros pour augmenter le temps des médecins coordinateurs en EHPAD qui sera généralisé à 2 jours minimum par semaine. Le gouvernement invente la semaine de 2 jours !!

On voit où mènent les arbitrages quand ils sont décidés par Bercy et le ministère des Finances.

Nous sommes loin de la réponse aux besoins et des enjeux à venir en matière de vieillissement de la population.

Enfin, il est stipulé dans le PLFSS 2022 que les dépenses provisionnées seront assurées par les ressources attribuées à la branche autonomie financée à 90 % par la CSG auquel il faut rajouter la CASA des retraités assujettis à la CSG et la CSA (journée de travail gratuit des salariés).

Là encore, nous sommes loin du droit à l'autonomie pris en charge par la branche maladie de la Sécurité sociale, considérant que la perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et répondant aux aléas de la vie de la naissance à la mort.

Les mesures annoncées sur la perte d'autonomie à grands coups de publicités dans les médias ne sont pas à la hauteur des enjeux. Elles constituent même une provocation vis-à-vis des personnes âgées.

Nous devons le dire haut et fort lors des prochaines journées de mobilisations des 1er et 5 octobre.

Nous ne voulons pas l'aumône, mais des véritables moyens pour vivre dignement et avec respect notre vie en perte d'autonomie.

Montreuil, le 27 septembre 2021



## Le PLFSS 2022 ne répond à aucun des défis cruciaux posés à la Sécurité sociale

Après 18 mois d'une crise sanitaire inédite qui n'est pas à ce jour arrivée à son terme, nous étions en droit d'attendre de ce PLFSS qu'il prenne toute la mesure de cette crise et donne des moyens à notre Sécurité sociale à la hauteur de ces enjeux. Or, force est de constater que c'est loin d'être le cas.

La Sécurité sociale a joué un rôle indispensable, en dégagant des ressources considérables ayant permis de faire face aux urgences liées au Covid (en particulier la vaccination et l'accès massif aux tests) et ce n'est pas le moment de baisser la garde en décidant de dérembourser les tests PCR pour la population qui n'est pas encore vaccinée c'est-à-dire la population qui précisément a le plus besoin d'être testée.

Les mesures du Ségur sont largement insuffisantes et ne permettront jamais de répondre au besoin criant de personnel, ni au manque d'attraction des métiers nécessaires au bon fonctionnement des services.

L'objectif de maîtrise de l'industrie du médicament et notamment sa relocalisation sont légitimes mais cela ne consiste pas à financer à fonds perdus des multinationales qui, par ailleurs, délocalisent et distribuent de généreux dividendes à leurs actionnaires.

S'agissant du droit à l'autonomie, nous sommes face à un Gouvernement qui a renoncé à sa réforme pour le grand âge et l'autonomie annoncée depuis des mois et qui n'est que dans de l'affichage, à travers des mesures qui sont loin de répondre aux besoins de la population.

La 5ème branche de la Sécurité sociale dédiée à la perte d'autonomie (créée il y a un an) est une coquille vide. Cela nous conforte dans l'idée que le droit à l'autonomie doit être pris en charge par la branche Maladie de la Sécurité sociale. Le PLFSS confirme que cette 5ème branche est, avant tout, un cheval de Troie qui permet au Gouvernement de transformer radicalement le système de Sécurité sociale en un système à l'Américaine financé et géré par l'impôt et qui proposera, à terme, une protection minimale sous forme d'assistance aux plus précaires, laissant ainsi la place aux assureurs.

Deux autres projets risquent également de transformer la nature de la Sécurité sociale et nous inspirent une profonde inquiétude :

- ¶ le projet de centralisation du recouvrement des cotisations sociales, notamment retraites, par les URSSAF. Ce projet montre que le Gouvernement n'a pas renoncé à son projet de régime universel. Nous demandons l'abandon du projet de centralisation du recouvrement des cotisations Agirc-Arrco, comme celui des cotisations de la CNIEG dans les IEG. De la même manière, nous demandons au Gouvernement de renoncer au transfert aux URSSAF des cotisations des régimes actuellement gérés par la Caisse des dépôts ;
- ¶ la réforme de la procédure d'élaboration des PLFSS dite PPL Mesnier. Ce projet se caractérise par une volonté affirmée d'étatisation et fait encore reculer le rôle de la démocratie sociale dans la gestion de la Sécurité sociale.

S'agissant des retraites, nous exigeons que le Gouvernement annonce l'abandon définitif de son projet de régime universel de retraite et renonce à supprimer les régimes spéciaux. Nous réaffirmons, une nouvelle fois, notre totale opposition à un nouveau recul de l'âge de départ en retraite, quelles qu'en soient les modalités.

Enfin, nous demandons que soit véritablement mis à plat le dossier du financement de la Sécurité sociale. L'ampleur des besoins de financement liés aux effets directs et indirects de la crise sanitaire ne doit conduire, ni à des coupes dans les besoins de protection sociale, ni au recul de l'âge de la retraite, mais à réformer son financement en s'appuyant sur le socle de la cotisation sociale. Cela passe par des mesures telles que l'égalité salariale femmes-hommes, une remise en cause des exonérations de cotisations sociales éléments de rémunérations dits « défiscalisés et désocialisés », baisse des cotisations sociales remplacées par la TVA ou d'autres impôts indirects, exemptions liées à l'épargne salariale ou l'épargne retraite. En outre, la CGT propose de mettre à contribution les dividendes versés par les multinationales, à commencer par celles du médicament !

Montreuil, le 29 septembre 2021

A mesdames, messieurs les Parlementaires Parisiens

Monsieur, Madame ,

Nous désirons vous faire part de notre inquiétude au moment de l'élaboration du PLFSS 2022

Il va dans la continuité de la loi du 19 juillet tendant à limiter les dépenses sociales ainsi que le renforcement de l'étatisation des finances sociales avec une volonté de rapprochement des lois de financement global et des lois de financement de la Sécurité sociale.

Campagne électorale oblige il n'est pas demandé à l'hôpital de faire des économies cette année, contrairement aux années précédentes, ce dont nous nous félicitons.

Par contre :

- des services des urgences ferment régulièrement sur le territoire.
- Plus de 10 % de lits toujours fermés à l'AP-HP.
- La fermeture des deux hôpitaux Bichat et Beaujon au profit du projet d'hôpital Grand Paris-Nord entraînerait la suppression de 400 lits et de 1000 postes, selon les syndicats.
- De nombreux blocs opératoires restent fermés.
- Déclenchement du « plan blanc » dans plusieurs hôpitaux.

Jamais un gouvernement n'est allé aussi loin dans la remise en cause de notre Sécurité sociale et notamment de son financement. Le déficit est la conséquence de l'activité économique, du poids du chômage partiel, ainsi que le poids des exonérations de cotisations sociales des employeurs, d'allègement des cotisations sociales pour les indépendants et du dépassement des dépenses d'assurance maladie de 14,6 milliards d'euros pour gérer la crise COVID. Résultat ce sont toujours les mêmes (salariés, retraités, allocataires d'assurance chômage) qui paient à la place de l'Etat.

En 1996, date à laquelle ont été instaurés les LFSS avec les prévisions d'ONDAM, ce dernier finançait à 60 % les établissements de santé et à 40 % la médecine de ville. Depuis, un virage s'est opéré au détriment des établissements de santé, privilégiant la médecine libérale.

La répartition serait de :

- 95,3 milliards d'euros aux établissements de santé.
- 27,6 milliards d'euros pour le médico-social (personnes âgées et handicapées).
- 102,1 milliards d'euros pour les soins de ville (médecine libérale).

La Fédération hospitalière de France estime qu'il faudrait un ONDAM de 2 % supérieur à l'inflation (environ 2%) soit autour de 4 % pour répondre aux besoins de santé en fonction de l'augmentation des coûts sanitaires. Donc, avec un ONDAM programmé à 2,6 % nous serons loin d'une réponse aux besoins à coûts constants et très loin des besoins estimés par le personnel de santé (autour de 7 %).

Que ce soit les propos du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie lors de la présentation du PLFFS déclarant: « *l'avenir de notre système de protection sociale dépend de notre capacité à réduire les déficits et que la sortie de crise devra aussi être l'heure du redressement des comptes* » ou la Cour des Comptes qui prévient : « *faire revenir les comptes sociaux à l'équilibre est indispensable* ».

De 1992 à 2018, les employeurs ont bénéficié de 593,283 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales dont 72,557 n'ont jamais été compensées par l'État (source ACOSSTAT du 2 août 2019).

Depuis le LFSS 2019, les exonérations ne sont plus nécessairement compensées par l'état et représentent 80 milliards d'euros en 2019 et 90 milliards d'euros en 2020.

Les employeurs doivent rembourser à la Sécurité sociale le montant des exonérations de cotisations sociales non perçues.

**Les voila les principales causes de la chute des ressources de la Sécurité Sociale.**

### **Plus particulièrement, pour nous retraités :**

Rien n'a été prévu en matière d'augmentation des pensions de retraite pour 2022 pour l'instant, au-delà de l'accord sur les retraites complémentaires avec une augmentation de 1 % au 1<sup>er</sup> novembre 2021 signé par la CFDT et la CFTC.

1. A Paris comment peut-on vivre décemment avec une pension inférieure à 2000€ ? Ce ne sont pas les 100€ promis à certains retraités qui pourra leur permettre de mieux vivre. C'est bien pour cela qu'avec d'autres associations et organisations syndicales nous réclamons à titre de rattrapage une augmentation de toutes les personnes de 100€ par mois.

2. Enfin concernant la perte d'autonomie, la loi du 7 août 2020 sort celle-ci de la sécurité sociale. Cela montre encore la volonté de ce gouvernement et de tous les parlementaires qui ont voté cette loi de porter un nouveau coup à la Sécurité Sociale.

Les quelques mesures positives adoptées dans ce PLFFS sont loin de répondre aux besoins. Quand est-il par exemple du rapport Libault préconisant un « *plan national pour les métiers du grand âge* » ?

A la CGT, comme avec d'autres, nous militons pour un grand service public de l'autonomie, que ce soit à domicile ou en établissement.

Madame, Monsieur vous comprendrez que nous ne pouvons accepter ce projet en l'état. Il est encore temps de voter un texte pour une Sécurité Sociale solidaire que nous voulons intégrale avec une prise en compte à 100 % de l'ensemble des prestations.

Et face à l'augmentation insupportable des prix, nous demandons une réelle revalorisation de nos pension. Les retraités ne demandent pas l'aumône.

Venant de toute la France, les retraités seront présents à Paris le 2 décembre pour une réelle revalorisation des pensions, pour un grand service public de l'autonomie, pour des moyens pour la Sécurité sociale.

Nous serons attentifs au sens du vote de cette loi qui nous inquiète fortement

Veuillez agréer, Madame la, Monsieur le l'expression de nos sentiment les plus respectueux.

Jean Pierre LALBAT  
Pour la CGT retraités Paris  
85 rue Charlot  
75140 PARIS cedex 03  
[usr@cgtparis.fr](mailto:usr@cgtparis.fr)